Il comporte un volet dédié à la transformation de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et éducative.

L'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE) vise à réduire les inégalités et lutter contre la fracture numérique.

## Il se fonde sur 3 volets :

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et réseaux informatiques.
- Les services et ressources numériques.
- L'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

L'Etat participe aux projets à hauteur de 50 % à 70%.

Le dossier de demande de subvention de la commune de Grand-Bourg déposé sous le numéro 3962095 le 25 mars 2021 a été retenu.

Il concerne l'équipement de l'école Marie-Antoinette CELLON.

1. Volet équipements

Montant global prévisionnel des équipements : 14 000,00€
Montant de la subvention demandée (70% du projet) : 9 800,00€
Montant de la part communale (30% du projet) : 4 200,00€

2. Volet services

Montant global prévisionnel des services : 2 240,00€
Montant de la subvention demandée (50% du projet) : 1 120,00€
Montant de la part communale (50% du projet) : 1 120,00€

Ces deux volets sont indissociables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- 1°) A approuvé l'appel à projet concernant l'équipement de l'école Marie-Antoinette CELLON, en vue d'un conventionnement dans le cadre du Socle Numérique dans les Ecoles Elémentaires (SNEE).
- 2°) A approuvé les plans de financement pour le volet équipements et le volet services tels que présentés ci-dessus.
- 3°) A donné tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

3ème POINT : QUESTIONS DIVERSES : NEANT

La séance est levée à dix-neuf heures vingt-huit minutes.

Le Maire de Grand-Bourg

Dr Maryse ETZO